

**Présents** : Irène BADIN, Serge BIESSY, Abdelkader BOUKACEM, Jean-Luc FAYET, Jean-Charles GALLET, Martine GAUTHIER, Gilbert LAVAL, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Yvette MOLLON, Michel NOEL, Jean-Michel POINARD, Anne-Marie RABATEL, Cécile VINCENT

**Excusés** : Sébastien ALLAGNAT, Bernard TALBOT (pouvoir Abdelkader BOUKACEM), Carine TONEGHIN (pouvoir Michel NOEL), Nadine TRUFFAUT

Madame Cécile VINCENT est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures en présentant aux conseillers ses vœux pour 2012.

### **Approbation de la séance précédente**

Aucune modification n'est signalée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

### **Délibérations et délégations**

Le Maire informe l'assemblée des délibérations et délégations prises depuis la dernière séance.

#### **Délibérations**

- Contrat groupe d'assurance du personnel
- Contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Conditions de versement d'une prime de 13° mois aux agents de la collectivité
- Régime des primes et indemnités versées aux agents
- Signature du bail avec orange France pour l'implantation d'équipements techniques
- Conditions et tarifs de location du matériel de la commission Comité des Fêtes
- Signature de la convention d'adhésion au paiement par carte bancaire des prestations de cantine et de garderie (TIPI)
- Demande de prêt de 1.500.000 € à la Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud Rhône-Alpes pour la construction du restaurant scolaire, de salles de classes et de cheminements piétons
- Marché de Noël : instauration d'un tarif

#### **Décisions**

- CDD Marianne CHABROUD (remplacement GALLOIS du 03 au 20/11/2012)
- Remboursement de manuel scolaire (6 €)

#### **Arrêtés**

- Modification encaissement de la régie (avenant 1 à l'arrêté du 12/02/2003 instituant une régie de recettes)
- Autorisation de stationnement pour effectuer un déménagement de particulier, route de Clos Janin
- Avancement d'échelon au minimum Ch. ARMANET
- Avancement d'échelon au minimum S. BOUVIER
- Avancement d'échelon au minimum P. CHABROUD
- Avancement d'échelon au minimum A. DECKER
- Avancement d'échelon au minimum M. LANCHAMP
- Avancement d'échelon au minimum N. MAESTRE
- Augmentation régie d'avance pour les menues dépenses (passe de 50 à 100 €)
- Annexion de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Isère
- Nomination stagiaire à temps complet Mickaël DIMITRIOU Adj. technique 2° classe
- IAT Mickaël DIMITRIOU

**1/ Enquête publique sur la liaison ferroviaire Lyon-Turin**

**Le Maire expose :**

- D'après RFF (Réseau Ferré de France) : « d'ici une vingtaine d'années, si le mode ferroviaire n'est pas encouragé par la réalisation d'une nouvelle liaison, près d'un million de poids lourds supplémentaire transiterait chaque année par la région Rhône-Alpes et les vallées alpines. La construction d'une nouvelle ligne ferroviaire à qualité garantie pour le fret est une réponse à ce défi tant économique qu'environnemental. »

**Les enjeux du projet :**

- Le projet de liaison ferroviaire Lyon – Turin vise à développer la grande vitesse des trains voyageurs aux différents niveaux : européen, national et régional. Il devra offrir une liaison fret permettant d'acheminer plusieurs dizaines de millions de tonnes de marchandises par an à travers les Alpes dans des conditions maximales de sécurité et de respect de l'environnement.

**La réalisation de ce projet permettra :**

- d'offrir de nouvelles liaisons attractives pour les voyageurs en maillant les réseaux à grande vitesse ;
- de réduire significativement les temps de parcours pour les relations régionales, inter-régionales et inter-cités ;
- de rééquilibrer l'usage des différents modes de transport et de favoriser les modes alternatifs à la route ;
- de renforcer la position stratégique de la région Rhône-Alpes, carrefour européen de flux de marchandises.

**Le projet dans la partie française traverse le Nord-Isère et passera sur la commune de Saint-Victor de Cessieu :**

- Pour les trains de fret, une ligne en grande partie nouvelle entre Lyon St- Exupéry (au niveau du raccordement avec le Contournement Ferroviaire de Lyon) et le sillon alpin, au sud de Montmélian, comprenant le franchissement du massif de la Chartreuse par un tunnel.
- Une enquête publique, ayant pour but d'informer le public sur la nature, la localisation du projet et des travaux, ainsi que leurs principales caractéristiques, est par ailleurs lancée du 16 janvier au 05 mars 2012, avec deux permanences en mairie de Saint-Victor de Cessieu les 23 janvier et 13 février 2012.

Le conseil municipal devra donner son avis sur le rapport qui sera rédigé à l'issue de cette enquête publique.

**2/ Rapport du SEDI (syndicat des énergies du département de l'Isère)**

La commune de Saint-Victor de Cessieu est adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

A ce titre, chaque année, le SEDI transmet un rapport d'activité sur l'exercice écoulé qui présente :

- la vie du syndicat (administration, finances, bilan social)
- le contrôle des concessions
- les études et travaux
- l'efficacité énergétique

Ainsi que :

- la synthèse du rapport de contrôle concernant la concession électricité
- la synthèse du rapport de contrôle concernant les concessions gaz

Ces différents documents sont téléchargeables sur le site : [www.sedi.fr](http://www.sedi.fr).

Le Maire propose que le vote sur leur adoption soit remis au prochain conseil municipal, de façon à laisser le temps aux conseillers municipaux d'en prendre connaissance. Par ailleurs, Gilbert LAVAL en présentera les grands points lors de la prochaine séance.

### **3/ Télétransmission des actes budgétaires – Dispositif ACTES BUDGETAIRES**

**Le Maire expose :**

En juin 2009, la commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Isère permettant une télétransmission des actes simples accompagnés des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de leur légalité (arrêtés, délibérations et conventions), à l'exception des marchés publics, des délégations de service public, des budgets et de tous les actes d'urbanisme.

Après une expérimentation auprès de cinq préfectures pilotes, il est proposé d'élargir la dématérialisation aux documents budgétaires, via le dispositif ACTES BUDGETAIRES :

- budget primitif,
- budget supplémentaire,
- décisions modificatives,
- compte administratif

Pour cela, il convient de signer un avenant à la convention en vigueur.

**Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à :**

signer l'avenant à la convention entre la Préfecture de l'Isère et la commune de Saint-Victor de Cessieu permettant de télétransmettre les documents budgétaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- **Oppositions** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Approbations** : 16

La proposition d'adhésion au système de télétransmission des actes budgétaires est adoptée à l'unanimité.

### **4/ Expérimentation de l'évaluation du personnel, en substitution de la notation**

Le Maire explique à l'assemblée qu'aux termes de la loi du 26 janvier 1984, article 76-1, l'autorité territoriale peut se fonder en 2010, 2011 et 2012, à titre expérimental, sur un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des agents de la collectivité, en substitution de la procédure de notation ; la mise en application des entretiens professionnels à tout ou partie des agents de la collectivité, est subordonnée à une délibération.

Le Maire propose de mettre en place l'entretien professionnel, qui constitue l'engagement d'un réel dialogue avec l'agent sur le bilan de l'année écoulée et les objectifs pour l'année à venir, pour l'ensemble des agents de la collectivité, à l'exception :

- des stagiaires, qui bénéficient d'un entretien d'évaluation trimestriel durant leur année de stage
- et des contrats de droit privé (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

La valeur professionnelle des agents sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Ces critères, fixés après avis du comité technique paritaire, porteront notamment sur (*liste non exhaustive*) :

- Le bilan d'activité,
- Les compétences professionnelles,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement pour les responsables de service

- **Oppositions** : 0  
- **Abstentions** : 0  
- **Approbatons** : 16

**L'expérimentation de l'évaluation est adoptée à l'unanimité.**

### **5/ Projet d'implantation de l'antenne relais ORANGE**

Le Maire rappelle les différentes étapes de ce dossier :

- le 8 décembre : signature de l'arrêté qui autorise les travaux
- en janvier : pétition de riverains
- le 17 janvier après-midi : organisation par Orange d'une réunion d'information, à laquelle le Maire et les adjoints ont participé à tour de rôle.

Les revendications exprimées par les riverains sont diverses :

- souhait que les communications à l'aide du téléphone portable soient plus fluides, ce qui n'est pas le cas actuellement,
- refus de l'antenne pour des questions sanitaires et de dévalorisation des biens immobiliers
- demande d'abonnements gratuits en compensation des désagréments causés par l'antenne
- souhait de voir implanter l'antenne sur des terrains particuliers afin de percevoir le coût de location

Il semble important de rappeler un certains nombres de points :

- La commune n'était pas à l'origine de la demande d'implantation d'une antenne,
- une information a été faite par voie de presse, sur le site Internet et sur la panneau lumineux pour inviter la population à la réunion d'information.
- il est reproché au maire d'avoir signé l'autorisation de travaux. Or, ce dernier n'a pas la possibilité de s'y opposer car le projet répond aux exigences imposées par le plan local de l'urbanisme ; à défaut de réponse dans un délai d'un mois, l'accord est réputé tacite.
- La commune n'avait donc pas les moyens de s'opposer légalement à cette demande de travaux
- Par ailleurs, un arrêt de la Cour d'Etat du 26 octobre 2011, précise que :
  - . Seules les autorités de l'Etat désignées par la loi (ministre, ARCEP – Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, ANFR – Agence Nationale des Fréquences) sont compétentes pour régler de façon générale l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile,
  - . un maire ne saurait donc régler par arrêté l'implantation des antennes relais sur le territoire de sa Commune, sur le fondement de son pouvoir de police générale
  - . le Conseil d'Etat précise en outre que le principe de précaution ne permet pas à une autorité publique d'excéder son champ de compétence.
- En réponse à un premier dossier déposé par Orange, il avait été possible d'émettre un avis défavorable car un des critères ne répondait pas au PLU

- Sachant que le particulier chez lequel devait être installée cette antenne avait été pris à partie lors de la réunion publique, la commune a préféré que le projet s'installe sur un terrain de la commune
- Lorsqu'une antenne est implantée, elle peut servir à d'autres opérateurs. Toutefois, dans le cas présent, sachant qu'il s'agit d'un terrain communal, ceci suppose l'accord de la commune, avec qui l'opérateur doit signer un bail. Un engagement est donc pris par les élus pour limiter cette multiplication d'opérateurs de téléphonie.
- la commune a négocié avec Orange qu'une simulation précise sur la diffusion des ondes soit faite et mise à la disposition des habitants.

## **6/ BUREAU DE POSTE**

Grâce à la mobilisation du collectif et des élus, la baisse des horaires envisagée n'a pas été mise en place (même si les fermetures intempestives perdurent...).

Un rendez-vous est prévu entre les adjoints et la direction des ventes de LA POSTE le mardi 24 janvier.

En fonction de la teneur de ce qui sera annoncé lors de cette réunion, l'enquête auprès de la population afin d'en recenser les besoins sera peut être différée.

Le dossier de la Poste est disponible dans son intégralité sur le site Internet.

Enfin, à l'initiative de Pascal PAYEN, une motion va être proposée aux élus du canton, voire au-delà, afin qu'une position commune contre la politique de fermeture des bureaux de Poste puisse être affirmée.

## **Compte-rendu des adjoints**

### **Gilbert LAVAL – Voirie, environnement**

- Une étude a été lancée pour supprimer les massifs dans le lotissement LES VERGERS 2, afin de les remplacer par de l'enrobé ou de la pelouse.
- Quartier de Fontenailles : un nouveau panneau STOP a été installé, afin de prévenir d'autres accidents
- Chemin de Gourgeolas : pose de barrière de sécurité
- Nettoyage de la commune en cours, de même que l'ensemble des regards qui ont également été nettoyés par une entreprise et par les cantonniers.
- la numérotation de la commune est maintenant terminée.

Environnement :

- les bancs en béton faits par une section SECPA dans un collège vont être bientôt disponibles. Ils devraient être installés dans la forêt de Vallin, au stade...
- Illuminations : les sapins du rond-point ont été volés, avec les guirlandes.
- Rond-point : des vignes doivent être replantées.
- Réflexion sur une économie de l'éclairage public va être engagée.

### **Jean-Pierre LOVET, Affaires scolaires et personnel :**

- Le bilan de l'année 2011 pour la caisse des écoles se termine et sera prochainement présenté au comité.
- la commission scolaire sera réunie en vue de l'organisation d'un conseil d'école (a priori le 8 mars). En effet, une rencontre avec l'inspecteur de l'éducation nationale en date du 13 janvier laisse présager une fermeture de classe.

### **PROJET LIVRE :**

Projet mis en place par la municipalité.

Edition de 2 000 exemplaires, avec un prix de vente aux alentours de 20 ou 25 €.

Le comité de pilotage a choisi la personne en charge de l'écriture du livre, qui va assurer une mission d'assistance du groupe d'auteurs.

Le Maire indique le montant de cette prestation (7 000 € HT), le nom de la personne proposée (Jean-Philippe REPIQUET) et met au vote l'approbation de ce choix :

- **Oppositions** : 0  
- **Abstentions** : 0  
- **Approbations** : 16

Concernant l'édition du livre, des devis sont en attente.

#### **Serge BIESSY, bâtiments communaux :**

Le local des cantonniers a été démoli.

Portes de secours du gymnase : une changée, l'autre réparée.

Temporisation sur les chauffages électriques a été installée car les radiateurs restaient très souvent allumés.

Mairie : devis pour changer les fenêtres

Subvention accordée pour la rénovation de la petite Chapelle (4 000 €)

Stores intérieurs de l'école maternelle vont être installés.

Restaurant scolaire :

- travaux débutés en décembre

- installation d'une nouvelle cuve → eau à 2.80 mètres (alors que les sondages fait en juillet 2010 ne trouvaient pas d'eau à 6 m). L'architecte a étudié les solutions et le niveau de la cuisine et du réfectoire vont être surélevés.

Le chantier a été arrêté et reprendra autour du 15 février.

#### **Martine GAUTHIER, affaires sociales, CCAS :**

- Colis de Noël : 146 colis ont été distribués sur la commune.

1 colis jeune handicapé

6 colis pour l'hôpital

- Pose de deux nouvelles téléalarmes : au total, ce sont 16 qui sont installées sur la commune.

- Aide à la constitution de dossiers administratifs auprès de la population.

- Calendrier : buvette de la foire le 8 mai ; concert à l'église le 11 mai

#### **Jean-Luc FAYET, animation :**

##### **PUCIER :**

Lors d'une réunion à l'initiative du comité des fêtes municipal, les associations avaient convenu de rendre une manifestation annuelle obligatoire : le pucier.

Une première réunion a été organisée où la grande majorité des associations était présente. Le pucier se déroulera le lundi 9 avril (lundi de Pâques).

##### **BILAN MARCHE DE NOEL :**

Coût pour la commune : publicité, frais administratifs, versement à la SACEM

Recettes : droits de place des exposants, repas.

Le déficit pour la commune est d'environ 300 €

Les associations MOULINSTOCK et le SOU des ECOLES ont fait un bénéfice intéressant.

## **LA VOGUE :**

Rendez-vous a été pris avec Monsieur LOURDIN et le président des conscrits le 18 janvier 2012, pour étudier la faisabilité de la vogue.

Concernant la soirée disco des conscrits, décision a été prise de l'interdire.

## **Abdel BOUKACEM, information et communication :**

Site internet :

8 758 pages vues du 21 novembre au 17 janvier

Temps moyen passé : 3 minutes

Pages les plus visitées : les actualités

Il serait bien de pouvoir dater et légender les photos.

## **Compte-rendu CCVH**

Pose de la première pierre de la maison de l'Hien le 10 février.

Le préfet a validé le SCDI (regroupement des 5 communautés de communes)

Un bilan des travaux sur la fin de mandat a été validé par l'exécutif.

## **Compte-rendu des syndicats**

POINT SUR LE BUDGET DU SMND (joint au compte-rendu)

Démission de Monsieur NIVON. Le SMND a organisé l'élection du nouveau président et du bureau : il s'agit de Monsieur LEVY.

## **Questions diverses**

### **REUNION OPAC 38**

2 dossiers en cours :

- construction de 10 logements,
- réhabilitation des logements existants.

Concernant la construction, le projet est actuellement abandonné, pour des questions budgétaires qui ne permettent pas d'équilibrer le budget.

## **AFIPAEIM :**

Début des travaux en mars.

***Séance levée à 22 h 15***